

télé phé rique

le programme

Téléphérique est une formation à distance conçue par Maze, destinée aussi bien aux artistes qu'aux diffuseurs, pour décortiquer le cadre administratif des activités des artistes-auteur·rice·s. Proposant une pédagogie basée sur le visuel, narrative et interactive, cette formation à distance est composée de vidéos de cours, de quizz, de tutos vidéos, de séminaires web et de mails d'évaluation sous la forme d'un jeu de rôle.

Combien d'artistes et auteur·rice·s sont-iels en France, à vivre une situation fiscale ou sociale qu'iels ne comprennent pas, faute d'avoir trouvé les interlocuteur·rice·s ou les bons outils ? Surtout, comment font-iels pour faire valoir leurs droits ? Auprès notamment des diffuseurs ou des organismes sociaux, qui ne sont nécessairement mieux informés – et on les comprend vu les singularités de chaque situation.

Publics concernés : Artiste, plasticien·ne, auteur·rice du livre ou de BD, graphiste, illustrateur·rice, photographe, réalisateur·rice, chargé·e de médiation, d'exposition, de production, gestionnaire comptable, administrateur·rice, commissaire d'exposition...

Effectif maximum : 40 personnes par session.

contenu de la formation

module 1

Le régime de sécurité sociale des artistes-auteur·rice·s

- Déterminer le champ d'application et les activités concernées
- La gestion du régime de sécurité sociale (URSSAF-Limousin)
- La vente d'oeuvres
- Le recouvrement des cotisations sociales et de la contribution diffuseur
- Les déclarations annuelles (artiste-auteur·rice et diffuseur)

module 2

La fiscalité des artistes-auteur·rice·s

- Les options fiscales Micro-BNC, traitements et salaires et déclaration contrôlée
- L'entreprise individuelle
- Les remboursements de frais
- La TVA
- Les mentions obligatoires sur les factures
- La déclaration de revenus aux impôts

les objectifs

- Connaître et comprendre le cadre fiscal, social et juridique des activités des artistes-auteur·rice·s
- Savoir actualiser la documentation professionnelle et les ressources juridiques afin de suivre les évolutions du cadre légal
- Structurer et négocier un contrat en vue de garantir ses intérêts en respectant le cadre légal
- Savoir communiquer sur le régime social, et juridique à ses partenaires, clients et collègues afin d'adopter une posture professionnelle en choisissant le bon vocabulaire et en identifiant les points de confusion
- Connaître les différents cadres d'emploi et de rémunération de la création contemporaine

pré-requis

L'accès à un ordinateur et à une connexion internet sont nécessaires. De petites connaissances en navigation internet sont demandées.

Attention : l'inscription aux Module 2 et Module 3 nécessite d'avoir suivi les modules précédents ou d'avoir un niveau suffisant pour suivre ces modules.

nouveau !

module 3

Le cadre juridique des activités des artistes-auteur-riche-s

- Les fondamentaux du droit d'auteur-riche
- La protection des œuvres par le droit d'auteur-riche et la cession des droits
- Les organismes de gestion collective des droits
- L'oeuvre collective, composite et de collaboration
- Décortiquons les contrats

outils pédagogiques

- Des vidéos de cours en animation
- Des tutoriels pour décortiquer les déclarations
- Des évaluations sous forme de mails
- Des webinaires avec la formatrice

modalités d'évaluation

Des quizz se déclenchent directement après chaque vidéo de cours, pour que le stagiaire fixe ses connaissances. Un jeu de rôle sous formes d'échanges de courriels tient lieu d'évaluation.

En fonction du nombre de modules auquel vous êtes inscrit.e, vous recevez de la part de votre formatrice votre évaluation de fin de formation détaillée.

modalités d'organisation

Les trois modules ne sont pas nécessairement consécutifs, vous pouvez choisir les dates de la session qui vous convient pour vous inscrire au Module 2 ou au Module 3 après avoir suivi les modules précédents (sous réserve de places disponibles).

La durée globale estimée pour la formation complète (les trois modules) est de 28h :

Module 1 : 10h - Module 2 : 10h - Module 3 : 8h

Le temps de travail estimé est de 3h par semaine, avec une densité plus importante à la fin de chaque module. Lorsque vous vous inscrivez, vous vous engagez à assister aux webinaires, seul moment commun avec l'ensemble des stagiaires et la responsable pédagogique.

coût de la formation

Coût de la formation globale de 28h
(les trois modules) : **34€/heure = 952€ TTC***

Si vous vous inscrivez au Module 3 seul, le tarif sera de 40€/heure, soit 320€.

Maze s'engage auprès des artistes-auteur-riche-s qui ne bénéficient d'aucune prise en charge, contactez-nous pour en savoir plus.

responsable pédagogique

Mathilde Ehret-Zoghi fonde maze en 2018. Au sein de maze, elle écrit les cours, conçoit les supports et anime les formations ou sessions d'information.

Mathilde Ehret-Zoghi intervient auprès des écoles supérieures d'art, de centres de formation continue, de centres d'art et d'associations, ainsi qu'auprès d'artistes et de structures pour les former, les conseiller et les accompagner.

assistance pédagogique et technique**Assistance pédagogique :**

Mathilde Ehret-Zoghi, responsable pédagogique

mathilde@maze-conseils.com

Assistance technique et référente handicap :

Doriane Spiteri, chargée de la formation professionnelle

doriane@maze-conseils.com

accessibilité

Téléphérique est une formation accessible aux personnes en situation de handicap.

la démarche qualité de Maze

Pour s'assurer de la qualité de ses formations, Maze fait renseigner des évaluations par les stagiaires à l'issue de chaque session. Ce processus lui permet d'évaluer la pertinence du contenu des formations, l'adéquation des méthodes pédagogiques avec les objectifs fixés, la qualité des outils, ainsi que la qualité des conditions d'accompagnement des stagiaires.



Soutenu par



Téléphérique bénéficie du soutien de la Région Hauts-de-France et du Ministère de la culture.

SARL MAZE, SIRET : 83383748700010,
* TVA non applicable en vertu de l'article 261-4-4-a, Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 32590960059 auprès du préfet de région Hauts-de-France, cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

